



**pour les employeurs**

**pour les professionnels**

**la mise à disposition de personnel**

Un dispositif simple pour employer un professionnel

Un outil pour additionner les temps d'emploi réalisés auprès de plusieurs structures et construire un « véritable emploi »

**la gestion administrative**

Le service « Gestion de l'Emploi » est une offre de service qui prend en charge l'ensemble des obligations administratives liées à l'emploi.

Une sécurité vis à vis des obligations de cotisations sociales et d'application de la convention collective

Possibilité de suivi administratif

**le groupement d'employeurs**

Accès à un personnel qualifié non permanent en mutualisant avec d'autres employeurs

Un employeur unique, une seule fiche de paie pour plusieurs structures

